



DECISION N°D 13-006

Appel exceptionnel ADEF

Le soussigné

Jean GUILLET, Directeur Général de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
ayant son siège 2 Avenue Grüner – CS 32902, 42029 Saint-Etienne Cedex 1,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,
nommé à cette fonction par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le
climat et du Secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme le 12 février 2010 et plus
spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération n° 09/10 du Conseil
d'Administration du 22 avril 2009,

Décide par la présente, que :

Le dit établissement participera à l'appel de fonds exceptionnel de 2500€ HT
permettant à l'association ADEF de faire face aux charges exceptionnelles qui font l'objet de son
courrier du 31 octobre 2012.

Fait à Saint Etienne le 25 février 2013

Le Directeur général


Jean GUILLET